

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Boralex récolte les fruits de sa stratégie de croissance et des conditions de vent favorables

- **Hausse significative de l'ensemble des résultats**
 - BAIIA(A) de 131 M\$ (154 M\$)⁽¹⁾, en hausse de 26 % (34 %) sur l'an passé.
 - Marge brute d'autofinancement de 101 M\$ (121 M\$) en hausse de 30 % (46 %) sur l'an passé.
 - Résultat net attribuable aux actionnaires de 26 M\$, en hausse de 30 % sur l'an passé
- **Production d'énergie provenant de l'acquisition des participations d'Invenergy 31 % plus élevée que la production anticipée** ⁽²⁾
- **Production d'énergie éolienne des sites comparables en hausse vs l'an passé et vs la production anticipée** ⁽²⁾
 - Canada : hausse de 8 % (14 %) sur l'an passé et diminution de 1 % (hausse de 8 %) vs la production anticipée ⁽²⁾
 - France : diminution de 5 % sur l'an passé (qui était un excellent trimestre) et hausse de 5 % vs la production anticipée ⁽²⁾
- **Mise à jour du plan stratégique et nouveaux objectifs financiers seront divulgués le 18 juin prochain**

Montréal, le 8 mai 2019 – Pour la période de trois mois close le 31 mars 2019, Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) enregistre des résultats supérieurs à ceux de la période correspondante de 2018. La hausse des produits de la vente d'énergie du BAIIA(A) et du résultat net est en majeure partie attribuable à la contribution des sites acquis et mis en service au cours des douze derniers mois. Quant aux sites éoliens comparables, la hausse est attribuable à une augmentation de 8 % (14 %) de la production des installations canadiennes comparativement au premier trimestre de 2018.

« Les résultats du dernier trimestre viennent confirmer le bien-fondé de notre stratégie de croissance », a fait valoir le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Lemaire. « Les acquisitions et mises en service des douze derniers mois ont largement contribué à l'augmentation de nos résultats. D'ailleurs, la production provenant de l'acquisition des participations d'Invenergy en septembre dernier a été 31 % plus élevée que la production anticipée pour le trimestre. Les très bonnes conditions de vent au Canada et plus particulièrement au Québec expliquent cette augmentation de même que la croissance enregistrée pour nos sites éoliens comparables. »

⁽¹⁾ Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon IFRS. Voir « Combiné – Mesure non conforme aux IFRS » ci-après.

⁽²⁾ La production anticipée est calculée pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustée des mises en service et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

M. Lemaire a poursuivi en réitérant que l'entreprise atteindrait la cible de 2 000 MW au cours des prochains mois, soit un an plus tôt que prévu. « Comme nous l'avons mentionné à la fin de l'exercice 2018, nous avons entrepris d'actualiser notre plan stratégique, nous cherchons ainsi à cibler les possibilités de développement qui sont porteuses de valeur tout en continuant de faire preuve de rigueur et en faisant valoir l'expertise qui a contribué à notre succès jusqu'à maintenant. Nous serons en mesure de communiquer les conclusions de cette démarche le 18 juin prochain », a-t-il précisé.

Faits saillants de l'exploitation

Au cours du premier trimestre de 2019, Boralex a produit 1 274 GWh (1 669 GWh) d'électricité contre 1 055 GWh (1 203 GWh) au trimestre correspondant de 2018. Excluant la contribution des sites acquis et mis en service au cours de la dernière année, la production des sites comparables a été similaire (hausse de 3 %) d'une période à l'autre. Ainsi, l'augmentation de 8 % (14 %) du secteur éolien canadien pour les actifs comparables a compensé le recul du côté des sites français qui ont connu de moins bonnes conditions climatiques par rapport à l'excellent premier trimestre 2018. La production éolienne des sites français a cependant été 5 % supérieure à la production anticipée. Par ailleurs, les centrales hydroélectriques américaines ont enregistré des volumes supérieurs à ceux de l'an dernier, ce qui a permis de compenser en partie le recul de la production des centrales canadiennes principalement dû à l'arrêt des activités à la centrale de Buckingham pour la durée des travaux d'augmentation de la puissance installée, lesquels devraient être complétés au deuxième semestre de 2019.

Faits saillants financiers

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Périodes de trois mois closes le 31 mars			
	2019	2018	2019	2018
	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
Production (GWh)	1 274	1 055	1 669	1 203
Produits de la vente d'énergie	172	152	214	168
BAlIA(A) ⁽²⁾	131	104	154	114
Résultat net	28	23	28	23
Résultat net attribuable aux actionnaires	26	20	26	20
Par action (de base)	0,29	0,26	0,29	0,26
Par action (dilué)	0,28	0,26	0,28	0,26
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	65	110	72	114
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	101	77	121	84

(1) Ces chiffres sont ajustés en Combiné et cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire du premier trimestre de 2019 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(2) Le BAlIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesure non conforme aux IFRS* dans le rapport intermédiaire du premier trimestre de 2019 disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(3) Cette mesure est une mesure non conforme aux IFRS. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire du premier trimestre de 2019 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

Pour le premier trimestre de 2019, Boralex a enregistré des produits de la vente d'énergie de 172 M\$ (214 M\$), en hausse de 13 % (27 %) par rapport à la même période de 2018. Le BAIIA(A) pour le trimestre a atteint 131 M\$ (154 M\$), en hausse de 26 % (34 %) par rapport aux 104 M\$ (114 M\$) enregistrés au cours du même trimestre de 2018. L'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 concernant les contrats de location a eu un effet favorable de 3 M\$ sur le BAIIA(A), alors que des frais liés aux contrats de location sont maintenant enregistrés dans l'amortissement et les charges financières.

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement s'est établie à 101 M\$ (121 M\$) au premier trimestre 2019, un résultat supérieur aux 77 M\$ (84 M\$) enregistré à la même période un an plus tôt.

La Société déclare ainsi un résultat net attribuable aux actionnaires de 26 M\$ (26 M\$) ou 0,29 \$ (0,29 \$) par action (de base) et 0,28 \$ (0,28 \$) par action (dilué) pour le premier trimestre 2019, contre un résultat net attribuable aux actionnaires de 20 M\$ (20 M\$) ou 0,26 \$ (0,26 \$) par action (de base et dilué) pour la même période de 2018. L'augmentation de 6 M\$ (6 M\$), soit 30 %, s'explique par la hausse du BAIIA(A), partiellement compensée par l'augmentation de l'amortissement.

Perspectives

Les mises en service des sites éoliens Basse Thiérache Nord (20 MW) en France qui a eu lieu plus tôt que prévu, et de Moose Lake (15 MW), en Colombie-Britannique, qui a eu lieu le 4 avril, ont porté à 1 977 MW la puissance installée de Boralex. Ces deux sites contribueront ainsi aux résultats du reste de l'exercice. Les projets en cours de réalisation ou prêts à réaliser représentent l'ajout de 108 MW au cours des exercices 2019 et 2020, pour une puissance installée qui atteindrait alors 2 085 MW, sans compter les projets additionnels en développement qui pourraient émerger du portefeuille dont dispose la Société. À noter que le projet Extension Seuil de Bapaume, un projet de parc éolien en France, d'une capacité de 17 MW a été ajouté au Chemin de croissance de la Société. Ce projet provient de l'acquisition du portefeuille de développement d'Écotera au cours des dernières années.

Le 5 mars 2019, la Cour administrative d'appel de Nantes a rendu des décisions favorables à Boralex en ce qui concerne le projet Moulins du Lohan (51 MW). Rappelons que le 7 juillet 2017, le Tribunal administratif de Rennes avait prononcé l'annulation des permis de construction du projet. Les travaux avaient alors été interrompus et Boralex avait porté cette décision en appel. La Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) a indiqué par voie de communiqué émis le 7 mai 2019, qu'elle entendait contester la décision rendue par la Cour administrative d'appel de Nantes et saisir le Conseil d'État d'un pourvoi en cassation.

Pour poursuivre sur la voie de la croissance, Boralex dispose d'un portefeuille de projets potentiels à divers degrés d'avancement pour un total de plus de 1 000 MW en France, incluant 100 MW de projets en énergie solaire. En raison d'une présence de longue date et de sa connaissance approfondie de ce marché, la Société possède de nombreux atouts pour tirer parti du contexte favorable pour le développement des énergies renouvelables, en particulier dans le secteur éolien. Elle participera activement au système d'appels d'offres qui prévoit l'octroi de contrats d'une puissance installée d'énergie éolienne terrestre de 3 400 MW, d'ici la fin de 2020 et qui permettra de bénéficier de contrats d'une durée de 20 ans. Boralex a d'ailleurs déposé des offres totalisant 118 MW au début avril lors du plus récent appel d'offres en France. De plus, 3 projets représentant 32 MW au total ont été approuvés par notre Conseil d'administration plus tôt cette semaine et seront ajoutés au Chemin de croissance dès l'obtention de leurs permis suite à des demandes de changements mineurs.

Enfin, Boralex détient également une participation de 50 % dans un portefeuille de développement de 300 MW en Écosse.

En Amérique du Nord, Boralex poursuit son développement dans le secteur éolien et hydroélectrique avec des projets à divers stades d'avancement. La Société a également entamé le démarchage dans le secteur du solaire aux États-Unis. Plus de détails seront fournis à ce sujet le 18 juin prochain, alors que Boralex présentera l'actualisation de sa stratégie de développement et de ses objectifs financiers.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 17 juin 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mai 2019. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis près de 30 ans. Les actions et les débetures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection information financière prospective. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, les réglementations affectant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les

déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Combiné – Mesure non conforme aux IFRS

Le Combiné (« Combiné ») présenté ci-dessus ainsi que dans le rapport de gestion de la Société résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des *Participations*. Les *Participations* représentent des investissements significatifs de Boralex, et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour évaluer la performance de la Société. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des *Participations* selon les normes IFRS. Ensuite, les postes *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées*, *Quote-Part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées* et *Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées* sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des *Participations* (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Veuillez consulter la rubrique Mesures non conformes aux IFRS pour de plus amples renseignements dans le rapport intermédiaire du premier trimestre de 2019. Il est important de noter que la méthode de calcul décrite ici est identique à celle utilisée au 31 décembre 2017 et auparavant pour établir les données identifiées comme *Consolidation proportionnelle* dans les rapports de gestion précédents.

– 30 –

Renseignements :

Médias

Julie Lajoie
Conseillère principale,
Affaires publiques et communications
Boralex inc.
514 985-1327
julie.lajoie@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Boralex inc.
514 213-1045
Stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.